

PROCES VERBAL
de l'élection du Maire, des Maires délégués et des Adjointes
et de la Séance du 27 MAI 2020

~~~~~

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-neuf mai deux mille vingt.

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Installation du nouveau conseil municipal
2. Élection du Maire de la commune nouvelle (procès-verbal d'élection) et délégation du Conseil (délibération)
3. Fixation du nombre d'adjoints (délibération)
4. Élection des maires-délégués (procès-verbal d'élection)
5. Élection des adjoints (procès-verbal d'élection)
6. Nomination des conseillers délégués
7. Indemnités de fonctions des Élus (délibération)
8. Validation des conseillers communautaires représentant à Haut Bugey Agglomération (délibération)
9. Lecture et diffusion aux conseillers de la charte de l'élu local, loi n°2015-366 du 31 mars 2015

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

|                    |                    |                              |                        |                                |                    |                      |
|--------------------|--------------------|------------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| Georges<br>BERMOND | Sébastien<br>BEVOZ | Claire<br>BILLON-<br>BERTHET | Joël<br>BORGEOOT       | Didier<br>BOURGEAIS            | Corinne<br>BOYER   | Solange<br>DOMINGUEZ |
| Gérard<br>CHAPUIS  | Amélie<br>COCHET   | Bernard<br>CORTINOVIS        | Humbert<br>CRETIER     | Jean-Michel<br>CYVOCT          | Jacques<br>DRHOVIN | Philippe<br>EMIN     |
| Jacques<br>FUMEX   | Patrick<br>GENOD   | Maria<br>GUILLERMET          | Alexandre<br>LALLEMENT | Gilbert<br>LEMOINE             | Karine<br>LIEVIN   | Stéphane<br>LYAUDET  |
| Jessie<br>MARIN    | Alain<br>MASSIRONI | Eliane<br>MERMILLON          | Marie-H.<br>PERILLAT   | Stéphanie<br>PERNOD<br>BEAUDON | Nicole<br>ROSIER   | Karine<br>VANDERME   |
| Sonia<br>ZANI      |                    |                              |                        |                                |                    |                      |

Étaient absents ayant donné son pouvoir : néant

Étaient absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN.

La séance est ouverte en présence de 29 conseillers, 0 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants en début de séance.

## 1. Installation du nouveau conseil municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire sortant, qui donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, appelle et invite dans les conditions particulières de sécurité sanitaire lié au COVID 19 les conseillers municipaux à s'installer dans l'ordre de leur élection, et déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions et fait état d'aucune absence et d'aucun pouvoir :

- Liste "Plateau d'Hauteville-Unis pour réussir" (878 voix soit 23 élus)  
Philippe EMIN, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Jean-Michel CYVOCT, Nicole ROSIER, Sébastien BEVOZ, Solange DOMINGUEZ, Didier BOURGEAIS, Karine LIEVIN, Gilbert LEMOINE, Marie-Hélène PERILLAT, Jacques DRHOVIN, Claire BILLON-BERTHET, Alain MASSIRONI, Amélie COCHET, Patrick GENOD, Eliane MERMILLON, Bernard CORTINOVIS, Maria GUILLERMET, Gérard CHAPUIS, Jessie MARIN, Jacques FUMEX, Sonia ZANI, Stéphane LYAUDET.

- Liste "Décidons ensemble pour vivre mieux" (750 voix soit 6 élus)  
Joël BERGEOT, Georges BERMOND, Corinne BOYER, Humbert CRETIER, Karine VANDERME, Catherine CAVET s'étant désistée elle est remplacée par Alexandre LALLEMENT qui a accepté de siéger.

Monsieur Philippe EMIN, Maire sortant, précise l'organisation des scrutins.  
Il rappelle que lors des séances de Conseils Municipaux, et si quelqu'un devait ce soir s'absenter en cours de soirée, la règle est que les pouvoirs sont par défaut engagés sauf mention contraire du portant.

Séance tenante, le procès-verbal d'élection a été dressé.

## 2. Élection du Maire et délégation du Conseil

Monsieur Joël BERGEOT, doyen de la séance, prend la présidence de la séance.

Monsieur Joël BERGEOT intervient sur ces élections qu'il qualifie de particulières à deux titres. Ce sont les Premières, d'élus au suffrage direct de la commune nouvelle car précédemment les élus étaient ceux issus des scrutins des 4 communes. Elles sont aussi particulières car entre la date du scrutin le 15 mars 2020 et aujourd'hui, la pandémie a fait 28 000 morts. Il y aura donc un Avant et un Après pandémie. Il précise aussi que le Groupe minoritaire sera au cours de ce mandat vigilant sur la politique tenue à la Région puisque sa représentante siège au Conseil municipal, au département et au niveau local.

Après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-8 (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas), L 2122-10 (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéas), L 2122-12 du CGCT, il invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT.

Le Président désigne Jessie MARIN, benjamine du conseil municipal, comme secrétaire pour tous les scrutins à ses côtés puis pour les scrutins au côté du Maire nouvellement élu.

Le Conseil Municipal désigne, pour toutes les élections de cette séance, quatre assesseurs : Mme Corinne BOYER, Mme Nicole ROSIER, M Georges BERMOND et M Stéphane LYAUDET.

Le Président recueille une première candidature, celle de Monsieur Philippe EMIN au poste de Maire.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 29 |
| Bulletins blancs ou nuls                     | 6  |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés | 23 |
| Majorité absolue                             | 12 |

Monsieur Philippe EMIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

#### Allocution de Philippe EMIN, Maire

« Chers collègues, chers amis, Mesdames et Messieurs

Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort de notre démocratie,

Cette séquence républicaine, je crois que nous l'attendions tous depuis plusieurs semaines, depuis deux mois et demi exactement, mais chacun d'entre nous l'a bien compris, depuis le soir du dépouillement, le contexte lié au COVID-19 et l'urgence de la crise sanitaire devaient nous mobiliser et nous préoccuper en tout premier lieu reléguant fort logiquement cette installation du conseil municipal à des jours meilleurs.

Je remercie tous les électeurs et électrices pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour cette première élection municipale au périmètre de la commune nouvelle, projet que nous avons conduit avec succès. Maire de CORMARANCHE depuis 2014, puis de Plateau d'Hauteville en 2019 cette élection reste une émotion personnelle.

Maire, c'est le plus beau mandat. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations palpables.

Les français restent très attachés à leurs élus municipaux, à leur maire, à leurs adjoints, à leurs conseillers municipaux.

La commune mise à mal comme jamais sur le début du mandat précédent par la loi Notre et par la réduction sans précédent des moyens octroyés par l'Etat paraissait alors plus que menacée, on la disait dépassée, juste digne des livres d'histoires, je me réjouis qu'elle ait aujourd'hui retrouvé grâce auprès de nos dirigeants nationaux parce-que j'en suis et j'en serai toujours un défenseur convaincu.

La commune a tout simplement prouvé, dans la difficulté du moment, au travers de la crise actuelle, qu'elle était incontournable et indispensable, que ses élus de par leur proximité, leur lien avec chaque habitant, chaque voisin, leur connaissance précise du terrain, des quartiers, des villages des hameaux, étaient les plus aptes, à se soucier au quotidien des plus fragiles à trouver des solutions pertinentes et rapides et à porter secours aux plus démunis.

La distribution de masques ou la reprise de l'école en cette période de crise sanitaire, décrétés en haut lieu peuvent trouver leur traduction concrète sur le terrain grâce à l'engagement d'hommes et de femmes élus, des services et des personnels de nos communes qu'ils pilotent.

Je souhaite m'adresser maintenant à l'ensemble de l'équipe « Plateau d'Hauteville Unis pour réussir », victorieuse du scrutin municipal, installée autour de cette table et qui devient aujourd'hui l'équipe municipale de Plateau d'Hauteville.

Je veux leur rendre hommage pour la campagne électorale qu'ils ont mené, sans compter leur temps ni leur énergie.

Toujours dans la construction, le partage l'écoute et le respect de l'autre, avec un seul et unique objectif « Servir et Réussir Plateau d'Hauteville », et même si cette victoire n'a pu être fêtée comme il se doit et comme elle devra l'être, cette équipe a d'ores et déjà montré, son engagement et son esprit de solidarité envers les personnes les plus fragiles de la commune durant la crise sanitaire.

Une équipe qui aujourd'hui a hâte de mettre ses compétences et son énergie collective, au service de notre commune .... Vous pouvez avoir confiance en eux.

Je veux juste dire à celles et ceux qui sont nouvellement élus, qu'aujourd'hui ils portent d'autres habits. Ces habits se sont ceux d'hommes et de femmes responsables des options, des choix et de la direction que prendra notre commune.

C'est une responsabilité exaltante et c'est une responsabilité lourde, une responsabilité de chaque jour C'est aussi une responsabilité qui impose une certaine humilité.

Nous nous inscrivons par notre rôle d'élus dans une continuité. Celle d' « apporter notre pierre à l'édifice », comme d'autres l'ont fait avant nous, comme d'autres le feront après nous, Ayons à ce propos une

pensée pour tous les maires et élus qui se sont succédés au sein des conseils municipaux de nos quatre communes.

Je voudrais aussi saluer celui qui a décidé de cesser sa fonction après plus de trente ans d'engagement municipal, même si il a dû jouer un peu les prolongations, Bernard ARGENTI, que je remercie vivement pour nous avoir guider et fait profiter de son expérience dans la construction de cette nouvelle commune, sur les dossiers importants de la commune ou sur les compétences et les dossiers de l'intercommunalité.

Je souhaite dire à Joel BORGEOU et à son équipe qu'ils trouveront leur place dans le fonctionnement de notre municipalité, que la démocratie ne peut exister et s'enrichir que par le débat, que votre libre expression sera naturellement garantie, et que vos propositions constructives pour la commune de Plateau d'Hauteville seront écoutées.

Je m'adresserai enfin à l'ensemble des employés municipaux représentés ce soir par notre directrice Edith Vincent-Morard, pour leur dire, mais nous nous connaissons bien maintenant, que notre service public est basé sur la continuité républicaine.

Leur dire aussi que je sais et que je souhaite pouvoir compter sur la loyauté et le dévouement de tous, sans quoi rien ne sera possible, compter sur votre professionnalisme et sur votre expérience, aussi sur votre capacité à intégrer et à accompagner les nouveaux arrivants, qu'il s'agisse du personnel ou des nouveaux élus.

Nous vous rencontrerons dès que possible, avec la nouvelle équipe municipale.

Permettez-moi de revenir sur trois engagements essentiels pour ce mandat qui s'ouvre, et qui répondent aux attentes de nos administrés,

- Travailler dans la proximité, et la concertation.
- Garantir le maintien d'un accès au service public
- et troisième engagement qui doit être le socle de notre action :
- Gérer avec rigueur les finances communales parce-que notre commune ne dispose pas de grandes marges de manœuvre, parce qu'il faudra être imaginatif, utiliser tous les leviers de soutien publics, faire jouer les réseaux privés des uns et des autres, pour maintenir, développer et faire vivre Plateau d'Hauteville

Cela signifie que la culture de l'économie et de la rationalisation des dépenses, doit être très vite partagée par l'ensemble du conseil municipal.

Cette question va immédiatement se poser car nous avons à ce jour moins d'un mois pour préparer et voter un budget 2020 qui devra intégrer les conséquences du CORONAVIRUS.

Cela signifie aussi qu'il faut réussir cette année nos deux délégations de service publique, celle du casino et celle des énergies parce que leur impact pour le budget communal est majeur.

Plateau d'Hauteville deuxième commune de l'agglomération du Haut-Bugey devra aussi terminer sa construction, Plateau d'Hauteville doit maintenant s'affirmer dans le domaine touristique.

Plateau d'Hauteville doit se démarquer et imaginer son avenir autour de de son environnement préservé et de la qualité de vie qu'il procure, l'après confinement, l'après COVID que nous espérons le plus rapide possible peut y être très propice.

Mes derniers mots seront pour vous mes coéquipiers, qui venez de me témoigner votre confiance pour les six années à venir, je vous en remercie, soyez de bons serviteurs de notre commune, soyez à la hauteur de la confiance que les électeurs ont placé en vous.

Sachez que vous vous apprêtez à assumer une belle et grande responsabilité.

Que la bienveillance, l'engagement au service des autres, le respect des valeurs de la République dont cette écharpe tricolore est l'incarnation, vous animent tout au long de ce mandat municipal.

Je vous renouvelle la fierté de vous avoir à mes côtés pour transformer la feuille de route proposée en mars dernier en action municipale pour le bien être des habitants et habitantes de Plateau d'Hauteville.

Pour que continuent de vivre Hostiaz, Thézillieu, Cormaranche en Bugey, Hauteville-Lompnes

Très bon mandat à toutes et tous

Vive Plateau d'Hauteville, vive la République et vive la France »

Délégation du Conseil au Maire

Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu, propose aux membres du Conseil municipal de déléguer au Maire, dès à présent compte tenu des circonstances dues à l'épidémie de COVID-19, un

ensemble d'actions de bonne administration prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- DECIDE :

Article 1 : Le Maire est chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- 1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales, utilisées par les services publics municipaux,
- 2° de fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 3° de procéder, dans la limite d'un montant annuel de 1 000 000 euros , à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- 10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- 11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 15° d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme qui ne seraient pas assurés par Haut Bugey Agglomération que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code,
- 16° d'intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, le Maire en rendra compte pour information au Conseil Municipal,
- 17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux cette délégation est accordée pour les frais qui ne seraient pas couverts par l'assurance,
- 18° de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 19° de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- 20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 euros annuel,
- 21° sans objet,

22° d'exercer au nom de la Commune, le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme,  
23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523.5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,  
24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations, dont elle est membre.

- DECIDE :

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier Adjoint ou du deuxième Adjoint en cas d'empêchement du Maire.

### 3. Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu, rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des Adjointes au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, 29 membres, soit pour la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville, 8.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le nombre des Adjointes à 8 pour assurer les tâches du mandat

Puis sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des maires délégués pour les communes déléguées de Cormaranche-en-Bugey d'Hauteville-Lompnes, d'Hostiaz, et de Thézillieu, et respectant ainsi la charte de la commune nouvelle validée lors de sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2019

### 4. Élection des Maires Délégués

Les communes déléguées sont :

- La commune d'Hauteville-Lompnes,
- La commune de Cormaranche-en-Bugey,
- La commune d'Hostiaz,
- La commune de Thézillieu.

Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu, rappelle que ces communes déléguées n'ont pas le statut de collectivité territoriale, seule la commune nouvelle est dotée de cette qualité et s'organise selon la charte de la commune nouvelle.

Mme Corinne BOYER demande des explications que Monsieur Philippe EMIN lui donne.

Conformément à l'article L 2113-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en place de ces communes déléguées a permis d'instituer de droit des maires délégués et a permis également de créer une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée, les pactes civils de solidarité des partenaires ayant fixé leur résidence commune dans la commune déléguée y sont également enregistrés, les mariages peuvent être célébrés et les pactes civils de solidarité peuvent être enregistrés dans l'une des annexes de la mairie, dans les limites territoriales de la commune nouvelle.

Conformément à l'article L 2113-12-2, le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Pour la commune de Hauteville-Lompnes,

Le Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu, recueille une première candidature, celle de Monsieur Didier BOURGEAIS au poste de Maire délégué.

Chaque conseiller municipal a remis fermé à Monsieur Philippe EMIN, Maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 29 |
| Bulletins blancs ou nuls                     | 6  |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés | 23 |
| Majorité absolue                             | 12 |

Monsieur Didier BOURGEAIS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire délégué de la commune de Hauteville-Lompnes et est immédiatement installé.

Monsieur Didier BOURGEAIS remercie l'assemblée.

- Pour la commune de Cormaranche-en-Bugey,

Le Monsieur Philippe EMIN, Maire recueille une première candidature, celle de Monsieur Jacques DRHOUIN au poste de Maire délégué.

Chaque conseiller municipal a remis fermé à Monsieur Philippe EMIN, Maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 29 |
| Bulletins blancs ou nuls                     | 6  |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés | 23 |
| Majorité absolue                             | 12 |

Monsieur Jacques DRHOUIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire délégué de la commune de Cormaranche-en-Bugey et est immédiatement installé.

Monsieur Jacques DRHOUIN remercie l'assemblée.

- Pour la commune de Thézillieu,

Le Monsieur Philippe EMIN, Maire recueille une première candidature, celle de Monsieur Jean-Michel CYVOCT au poste de Maire délégué.

Chaque conseiller municipal a remis fermé à Monsieur Philippe EMIN, Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 29 |
| Bulletins blancs ou nuls                     | 6  |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés | 23 |

Monsieur Jean-Michel CYVOCT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire délégué de la commune de Thézillieu et est immédiatement installé.

#### Allocution de Jean-Michel CYVOCT

« Merci chers collègues

Dans sa grande sollicitude, le législateur a laissé la possibilité de conserver des maires délégués dans chaque commune fondatrice d'une commune nouvelle. Nous l'avions annoncé pendant la campagne. Cet échelon me semble important ça renforce la proximité. Je pense être bien rodé à l'exercice et je mettrai toute mon énergie pour exercer au mieux cette fonction. Je tenais bien-sûr à te féliciter Philippe pour ta ré-élection ce soir en tant que Maire de la commune de Plateau d'Hauteville. C'est amplement mérité. Pas de grand suspens ce soir, aussi je voudrais revenir sur l'élection d'il y a deux mois et plus. Particulièrement te féliciter pour avoir conduit ton équipe jusqu'à la victoire. Dans les 4 communes fondatrices, grâce à ton ouverture d'esprit, toujours dans la concertation et la bienveillance. Pourtant la période n'était pas si simple. Tout d'abord les ravages de la loi Notre se font toujours sentir. Nous les avons pourtant anticipés, expliqués. En créant une commune nouvelle avons pris la bonne décision. En un an seulement sous ta conduite elle a déjà démontré toute sa pertinence. Dans un tel moment on a coutume de dire que c'est au pied du mur qu'on voit le maçon. Toi ce mur tu le construis déjà depuis plusieurs années, sur des fondations solides. Aussi je suis persuadé que chacun d'entre nous (même de la minorité) apportera sa pierre à l'édifice afin de construire et porter tout en haut. Avec toi Philippe, la commune de Plateau d'Hauteville, qui le mérite bien. »

- Pour la commune de Hostiaz,

Le Monsieur Philippe EMIN, Maire recueille une première candidature, celle de Monsieur Sébastien BEVOZ au poste de Maire délégué.

Chaque conseiller municipal a remis fermé à Monsieur Philippe EMIN, Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 29 |
| Bulletins blancs ou nuls                     | 6  |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés | 23 |
| Majorité absolue                             | 12 |

Monsieur Sébastien BEVOZ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire délégué de la commune de Hostiaz et est immédiatement installé.

Monsieur Sébastien BEVOZ remercie l'assemblée.

Monsieur Joël Borgeot demande à ce que la fonction de Maire délégué soit développée. Monsieur Philippe EMIN rapporte diverses précisions et rappelle que conformément à l'article L 2113-13 du Code Général des Collectivités Territoriales : Le maire délégué remplit dans la commune déléguée les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. Il peut être chargé, dans la commune déléguée, de l'exécution des lois et règlements de police et recevoir du maire les délégations prévues aux articles L. 2122-18 à L. 2122-20. Le maire délégué peut également exercer les fonctions d'adjoint au maire de la commune nouvelle, sans être comptabilisé au titre de la limite fixée à l'article L. 2122-2. Monsieur Joël Borgeot demande si les maires délégués perçoivent des indemnités. Monsieur Philippe EMIN précise qu'ils peuvent percevoir une indemnité sur une enveloppe particulière qui n'est pas celle du Maire et ni celle des adjoints.

Monsieur le Maire passe au point suivant de l'ordre du jour.

Élections des adjoints.

Monsieur le Maire engage les élections sur l'article L 2122-7-2 du CGCT, issu de la loi du 31 janvier 2007 et qui expose le mode d'élection des adjoints :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Monsieur le Maire demande qui propose une liste d'adjoints à soumettre au vote de l'assemblée.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON propose sa liste que Monsieur le Maire accepte. Sa liste comprend : PERNOD BEAUDON Stéphanie, CYVOCT Jean-Michel, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, CHAPUIS Gérard, BILLON-BERTHET Claire, GENOD Patrick.

Madame Karine VANDERME propose sa liste que Monsieur le Maire accepte et qui comporte son seul nom.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 29 |
| Bulletins blancs ou nuls                | 0  |
| Majorité absolue                        | 25 |

Ont obtenu :

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| - Liste de PERNOD BEAUDON Stéphanie | 23 voix |
| - Liste de VANDERME Karine          | 6 voix  |

La liste de Monsieur \_\_\_\_\_ ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, sont élus :

|                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| - Mme PERNOD BEAUDON Stéphanie | 1 <sup>er</sup> Adjoint  |
| - M. CYVOCT Jean-Michel        | 2 <sup>ème</sup> Adjoint |
| - Mme LIEVIN Karine            | 3 <sup>ème</sup> Adjoint |
| - M. MASSIRONI Alain           | 4 <sup>ème</sup> Adjoint |
| - Mme ROSIER Nicole            | 5 <sup>ème</sup> Adjoint |
| - M. CHAPUIS Gérard            | 6 <sup>ème</sup> Adjoint |
| - Mme BILLON-BERTHET Claire    | 7 <sup>ème</sup> Adjoint |
| - M. GENOD Patrick             | 8 <sup>ème</sup> Adjoint |

La Municipalité étant constituée, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus.

Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu expose que l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, confie au Maire le pouvoir de délégation, sous sa surveillance et sa responsabilité, d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu fait part à l'assemblée des délégations qu'il entend consentir aux Maires délégués et aux adjoints

- Pour Hauteville-Lompnes M. Didier BOURGEOIS Maire délégué sera Adjoint dans le domaine Urbanisme-Réseaux-Carières pour la commune nouvelle,
- Cormaranche en Bugey M. Jacques DRHOVIN Maire délégué sera Adjoint dans le domaine Économie-Artisanat-Commerce Tourisme pour la commune nouvelle,
- Pour Thézillieu M. Jean-Michel CYVOCT Maire délégué sera Adjoint dans le domaine Travaux-Bâtiments-Services Techniques pour la commune nouvelle,
- Pour Hostiaz M. Sébastien BEVOZ Maire délégué sera Adjoint dans le domaine Agriculture Matériel communal pour la commune nouvelle,
- 1er Adjoint : Mme PERNOD BEAUDON Stéphanie sera Adjointe dans le domaine Sport-Emploi-Formation-Proximité avec la Délégation générale de signature
- 2e Adjoint : M CYVOCT Jean-Michel sera Adjoint dans le domaine Travaux-Bâtiments-Services Techniques avec la Délégation générale de signature
- 3e Adjoint : Mme LIEVIN Karine sera Adjointe dans le domaine CCAS Solidarités - Services à la population-Petite Enfance
- 4e Adjoint : M MASSIRONI Alain sera Adjoint dans le domaine Suivi de Projets - Fibre optique - Énergies
- 5e Adjoint : Mme ROSIER Nicole sera Adjointe dans le domaine Finances - Personnel
- 6e Adjoint : M. CHAPUIS Gérard sera Adjoint dans le domaine Forêt patrimoine
- 7e Adjoint : Mme BILLON-BERTHET Claire sera Adjointe dans le domaine Ecole -Jeunesse-associations
- 8e Adjoint : M. GENOD Patrick sera Adjoint dans le domaine Voirie-Filière bois-matériel associatif

Détermination du tableau des conseillers municipaux

| Fonction <sup>1</sup>                                         | Qualité<br>(M. ou<br>Mme) | NOM ET PRÉNOM                 | Date de<br>naissance | Date de la plus<br>récente<br>élection à la<br>fonction | Suffra<br>ges<br>obten<br>us par<br>la liste<br>(en<br>biffes) |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Maire                                                         | M.                        | EMIN Philippe.....            | 26/07/1962.....      | 15/03/2020.....                                         | 878                                                            |
| Premier adjoint                                               | Mme.                      | PERNOD BEAUDON Stéphanie..... | 13/10/1978.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| 2 <sup>e</sup> adjoint et<br>Maire délégué de Thézillieu      | M.                        | CYVOCT Jean-Michel .....      | 06/01/1971.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| 3 <sup>e</sup> adjoint.....                                   | Mme.                      | LIEVIN Karine.....            | 01/03/1973.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| 4 <sup>e</sup> adjoint.....                                   | M.                        | MASSIRONI Alain.....          | 14/03/1954.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| 5 <sup>e</sup> adjoint.....                                   | Mme.                      | ROSIER Nicole .....           | 23/11/1960.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| 6 <sup>e</sup> adjoint.....                                   | M.                        | CHAPUIS Gérard.....           | 31/03/1955.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| 7 <sup>e</sup> adjoint.....                                   | Mme.                      | BILLON-BERTHET Claire .....   | 28/07/1973.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| 8 <sup>e</sup> adjoint.....                                   | M.                        | GENOD Patrick.....            | 31/08/1958.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°1.....                                 | M.                        | FUMEX Jacques.....            | 09/01/1951.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°2.....                                 | M.                        | LEMOINE Gilbert.....          | 16/01/1953.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°3et Maire<br>délégué de Cormaranche B. | M.                        | DRHOVIN Jacques.....          | 26/10/1955.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°4.....                                 | Mme.                      | MERMILLON Eliane.....         | 03/01/1957.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°5.....                                 | Mme.                      | PERILLAT Marie-Hélène .....   | 17/02/1957.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°6.....                                 | M.                        | CORTINOVIS Bernard.....       | 04/09/1959.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°7.....                                 | Mme.                      | GUILLERMET Maria .....        | 11/09/1961.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°8.....                                 | M.                        | LYAUDET Stéphane .....        | 23/09/1967.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°9 et Maire<br>délégué d'Hauteville-L.  | M.                        | BOURGEAIS Didier.....         | 07/01/1970.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°10.....                                | Mme.                      | COCHET Amélie.....            | 09/12/1987.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°11.....                                | Mme.                      | DOMINGUEZ Solange.....        | 20/05/1972.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°12 et Maire<br>délégué d'Hostiaz       | M.                        | BEVOZ Sébastien.....          | 23/06/1976.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°13.....                                | Mme.                      | ZANI Sonia.....               | 13/12/1982.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°14.....                                | Mme.                      | MARIN Jessie .....            | 10/11/1992.....      | 15/03/2020                                              | 878                                                            |
| conseiller municipal n°15.....                                | M.                        | BORGEOTJoël                   | 03/01/1951.....      | 15/03/2020                                              | 750.....                                                       |

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

|                                 |      |                           |                 |                 |          |
|---------------------------------|------|---------------------------|-----------------|-----------------|----------|
| conseiller municipal n°16 ..... | M.   | BERMOND Georges .....     | 12/10/1951..... | 15/03/2020      | 750      |
| conseiller municipal n°17 ..... | M.   | CRETIER Humbert .....     | 29/07/1958..... | 15/03/2020      | 750      |
| conseiller municipal n°18 ..... | M.   | LALLEMENT Alexandre ..... | 03/09/1964..... | 15/03/2020..... | 750..... |
| conseiller municipal n°19 ..... | Mme. | VANDERME Karine.....      | 07/07/1975..... | 15/03/2020      | 750      |
| conseiller municipal n°20 ..... | Mme. | BOYER Corinne .....       | 15/05/1977..... | 15/03/2020      | 750      |

## 5. Nomination des conseillers délégués

Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu expose que l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, confie au Maire le pouvoir de délégation, sous sa surveillance et sa responsabilité, d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu fait part à l'assemblée des délégations qu'il entend consentir à

- M. Jacques FUMEX                      Dans le domaine Santé -Médico-social
- Mme Solange DOMINGUEZ      Dans le domaine Culture-Cinéma
- M. Bernard CORTINOVIS      Dans le domaine Chemins
- Mme Amélie COCHET              Dans le domaine Environnement Développement durable Handicap

Bien que l'attribution de délégation soit consentie par un arrêté du maire et non par délibération du Conseil municipal, Monsieur Philippe EMIN, Maire demande l'approbation de principe du Conseil municipal.

Il procède à un VOTE de principe que 23 conseillers valident favorablement.

(Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Sonia ZANI.)

Monsieur Borgeot demande à voter « CONTRE la multiplication des adjoints et conseillers rémunérés ».

Monsieur Philippe EMIN, Maire procède au vote – 6 votes CONTRE

(Georges BERMOND, Joël BERGEOT, Corinne BOYER, Humbert CRETIER, Alexandre LALLEMENT, Karine VANDERME)

## 6. Indemnités de fonctions des Élus (délibération)

Monsieur Philippe EMIN, Maire nouvellement élu informe que les élus qui peuvent bénéficier d'indemnités de fonction au sein des communes nouvelles sont les maires, les maires délégués, les adjoints au maire, les adjoints aux maires délégués, les conseillers municipaux.

Le barème indemnitaire de ces élus correspond à celui de la population de la commune qui regroupe l'ensemble des populations des communes déléguées hormis pour le barème indemnitaire du maire délégué qui correspond au barème de la commune déléguée.

Il propose de fixer le montant des indemnités des élus de la commune en respectant le cadre légal et réglementaire et notamment des règles de plafonnement et de non cumul prévues par le C.G.C.T. :

Monsieur Joël BORGEOOT demande des précisions pour les montants et note une augmentation depuis la commune d'HAUTEVILLE de 2014 et conteste le montant total. Il estime qu'il devrait être inférieur pour faire des économies pour la commune.

Monsieur Philippe EMIN répond que les indemnités sont diminuées de 25 000 €.

Madame Karine VANDERME propose plus de cohérence entre les économies demandées aux autres postes comme aux associations et les indemnités d'élus.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON propose de raisonner à l'échelle des 4 communes et de rapporter le débat au montant des indemnités de 2019. Elle souligne que personne n'est au montant maximum et donne des explications sur les économies prévues.

Madame Corinne BOYER fait remarquer que les chiffres des montants concrets ne sont pas sous les yeux pour pouvoir en juger.

Le Conseil Municipal, à  
23 voix POUR

(Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Sonia ZANI.)

6 VOIX CONTRE

(Georges BERMOND, Joël BORGEOOT, Corinne BOYER, Humbert CRETIER, Alexandre LALLEMENT, Karine VANDERME)

DECIDE :

Le montant des indemnités est fixé aux taux suivants :

- Maire : 50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (EIFP) ;
- Maire délégué d'Hauteville-Lompnes : 19% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- Maire délégué de Cormaranche-en-Bugey : 19% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- Maire délégué d'Hostiaz : 19% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- Maire délégué de Thézillieu : 19% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 1<sup>er</sup> adjoint : 19% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Jean-Michel CYVOCT 2<sup>ème</sup> adjoint étant également maire délégué de Thézillieu fait le choix de percevoir une indemnité en tant que maire délégué. Au taux de 19% de l'indice brut terminal de l'EIFP.
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 15,50% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 15,50% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 5<sup>ème</sup> adjoint : 15,50% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 6<sup>ème</sup> adjoint : 15,50% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 7<sup>ème</sup> adjoint : 15,50% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 8<sup>ème</sup> adjoint : 15,50% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 1<sup>er</sup> conseiller municipal délégué : 6,00% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 2<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 6,00% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 3<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 6,00% de l'indice brut terminal de l'EIFP;
- 4<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 6,00% de l'indice brut terminal de l'EIFP.

## Validation des conseillers communautaires représentant à Haut Bugey Agglomération

Le Conseil municipal,

CONFIRME les élus de son assemblée représentants la commune à Haut Bugey Agglomération :

- M. Philippe EMIN
- Mme Solange DOMINGUEZ
- M. Didier BOURGEAIS
- Mme Karine LIEVIN

Et

- M. Joël BORGEOU

### 7. Lecture et diffusion aux conseillers de la charte de l'élu local, loi n°2015-366 du 31 mars 2015

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a introduit la charte de l'élu local. Un exemplaire de la Charte a été remis sur table à chacun des conseillers.

La loi prévoit ainsi que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet une copie aux conseillers municipaux (CGCT, art. L.2121-7).

Monsieur Philippe EMIN fait part de la prochaine séance du Conseil Municipal mercredi prochain, au même endroit à la même heure.

Monsieur Philippe EMIN clôt la séance :

« Enfin avant de clore cette séance d'installation du conseil municipal pour ce mandat 2020-2026, il me semble que nous devons, ici à Plateau d'Hauteville terre de soignants, encore plus qu'ailleurs, savoir reconnaître, savoir remercier celles et ceux qui font l'admiration de tous depuis 2 mois et demi sur ce territoire où le don du soin est une seconde nature.

Nos médecins, infirmiers, infirmières, personnel et aides-soignants, kinésithérapeutes, ambulanciers, sapeurs-pompiers qui accompagnent ou font revivre au bon air de Plateau d'Hauteville de nombreux patients.

Je vous propose pour mieux les remercier de leur dévouement et de leur engagement que nous les applaudissions chaudement. »



Séance levée à 22 heures

Le Maire,